



# Information aux habitants de Curtilles

## Démission de Monsieur Diego Falk, Vice-Syndic

Deux raisons ont pesé dans son choix qu'il mûrit depuis quelques temps. D'une part, il y a le recentrage et la priorité qu'il souhaite redonner à son rôle de père de 2 enfants de 8 et 3 ans, engagement qu'il incarne activement avec son épouse. En effet, son rôle de Municipal et Vice-Syndic, qu'il assume depuis son élection en 2021, en plus de son poste à plein temps aux CFF, l'éloigne plus souvent que souhaité de sa famille.

Le contexte actuel, celui d'un projet de fusion de Curtilles avec Lucens, soutenu par le Conseil Général lors de sa dernière séance en octobre, constitue le 2ème élément de sa décision. Non pas qu'il conteste la nécessité de cette réflexion et démarche pour le bien de Curtilles, mais il constate qu'il ne se sent pas prêt à être un des moteurs de cette démarche importante pour le village qui l'a vu naître voici 36 ans et auquel il reste très attaché.

M. Willy Chuard, Syndic et ses collègues Municipaux respectent son choix avec bienveillance et ils le remercient d'ores et déjà de son engagement dans la gestion des projets en cours, dont celui de la réfection de la route en traversée du village, dans lequel il s'est investi avec créativité, passion et professionnalisme. Projet qu'il accompagnera activement jusqu'à son départ.

Sa démission prendra effet au 31.03.2024. L'élection complémentaire à la Municipalité aura probablement lieu le 04.02.2024.

La Municipalité

---

## Groupe de travail sur les enjeux futurs de Curtilles

Le 17.04.2023, par un autre tout-ménage, vous avez été invités à participer à un groupe de travail sur les enjeux futurs de Curtilles. Ce groupe s'est réuni à sept reprises et les conclusions de ses réflexions, présentées aux membres du Conseil Général du 12.10.2023, ont abouti à un vote consultatif. Sur la base du résultat de ce vote, la Municipalité est entrée en discussion avec les autorités de Lucens pour un projet de fusion. Ce processus démocratique permettra aux Conseils et à la population des deux communes de se prononcer en connaissance de cause. Un éventuel aboutissement de la fusion verrait le jour à horizon 2027.

Des informations sont et seront publiées sur le site Internet de la commune : [www.curtilles.ch](http://www.curtilles.ch) (voir la partie Conseil Général). Une page y sera également consacrée dans le prochain numéro de l'Etrille qui paraîtra mi-décembre.

La Municipalité

10.11.2023